



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 26 février-1^{er} mars 2024

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 4 décembre 2023	WFP/EB.1/2024/6-A/4/DRAFT
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Projet de plan stratégique de pays – Gambie (2024-2028)

Durée	1 ^{er} mars 2024-31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	95 226 668 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

La Gambie, qui est l'un des plus petits pays d'Afrique, compte une population de 2,6 millions d'habitants, dont 63 pour cent vivent en milieu urbain et 44 pour cent ont moins de 14 ans. Le revenu par habitant n'a guère progressé au cours des trois dernières décennies, passant de 637 dollars É.-U en 1991 à 772 dollars en 2021. Le taux national de pauvreté était de 53,4 pour cent en 2020, et la pauvreté est principalement concentrée dans les zones rurales, où elle touche 76 pour cent de la population. Près de 75 pour cent des personnes pauvres et 91 pour cent de celles qui sont en situation d'extrême pauvreté sont des agriculteurs.

L'économie gambienne est particulièrement exposée aux chocs et fortement tributaire des envois de fonds, du tourisme et de l'agriculture pluviale; ce dernier secteur représente 25 pour cent du produit intérieur brut, emploie 70 pour cent de la population et permet à 80 pour cent de la population rurale de subvenir à ses besoins. Le pays est exposé aux inondations fluviales, côtières et pluviales et à l'érosion côtière. L'insécurité alimentaire s'est accentuée, passant de 8 pour cent en 2016 à 27 pour cent en 2022. La hausse du prix des denrées alimentaires s'est élevée à 14,5 pour cent en moyenne en 2022, sous l'effet principalement des perturbations du marché mondial des produits de base et de la dépréciation de la monnaie locale.

Coordonnateurs responsables:

Mme M. Van der Velden
Directrice régionale par intérim
Afrique de l'Ouest
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

Mme M. Sende
Directrice de pays
courriel: miranda.sende@wfp.org

La Gambie se classe au 174^e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain de 2022. Le taux de scolarisation dans le cycle primaire, qui a stagné au cours des années 2000, est en forte progression depuis le début des années 2010. Cette tendance positive a coïncidé avec la volonté réaffirmée du Gouvernement d'accroître la participation scolaire, notamment en améliorant la couverture et la qualité du programme national d'alimentation scolaire, auquel le PAM apportait son appui. Le taux net de scolarisation dans le cycle primaire est passé de 65,8 pour cent en 2013 à 81,5 pour cent en 2021.

Le présent plan stratégique de pays est établi en tenant compte de l'orientation stratégique du Plan national de développement de la Gambie (2023-2027) et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028). Il prévoit la poursuite de l'appui que fournit le PAM en matière d'intervention en cas de choc, de développement du capital humain, de résilience face aux changements climatiques et d'assistance technique, dans le but principal de renforcer le système national de protection sociale. Le PAM tirera parti des partenariats fructueux et durables noués avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales et internationales, en vue de concrétiser quatre effets directs:

- *Effet direct 1:* En Gambie, les populations touchées par une crise, y compris les personnes en difficulté à la suite de chocs saisonniers, peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après les chocs.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2028, les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les populations vulnérables et les personnes exposées au risque de malnutrition qui vivent en Gambie bénéficient d'un meilleur accès à une alimentation saine et aux services essentiels, ce qui contribue à améliorer leur santé, leur nutrition et leur niveau d'éducation.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2028, les communautés de Gambie dont les moyens d'existence sont menacés, y compris les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle, améliorent leurs moyens d'existence et renforcent leur résilience face aux effets des changements climatiques et à d'autres chocs d'ordre socioéconomique.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2028, les systèmes, les institutions et les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour éradiquer la faim, remédier aux vulnérabilités et améliorer le capital humain de la Gambie.

Dans le plan stratégique de pays, il est prévu de fournir un appui dans les domaines stratégiques jugés prioritaires par le Gouvernement et de s'efforcer d'apporter une réponse face aux défis liés aux inégalités entre les femmes et les hommes. Ce plan devrait permettre non seulement de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17, mais aussi de renforcer la capacité de la Gambie à concrétiser les objectifs de développement durable 1, 3, 4 et 11. La mise en œuvre du plan stratégique de pays contribuera à la réalisation des effets directs stratégiques du PAM 1, 2, 3 et 4.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la Gambie (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/4), pour un coût total pour le PAM de 95 226 668 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation

1.1 Contexte national

1. La Gambie est l'un des plus petits pays d'Afrique, couvrant une superficie de 13 300 kilomètres carrés. Enclavé dans le Sénégal, à l'exception d'un littoral atlantique de 60 kilomètres, le pays s'étend sur 450 kilomètres le long du fleuve Gambie. La Gambie compte une population de 2,6 millions d'habitants et affiche une densité de 254 habitants au kilomètre carré¹; 63 pour cent de la population vit en milieu urbain² et 44 pour cent des habitants ont moins de 14 ans³.
2. Pendant la période 2000-2018, le pays a connu une croissance économique moyenne de 3,5 pour cent, mais en raison de l'accroissement démographique, le taux de croissance par habitant a été inférieur à 0,5 pour cent par an. Le revenu par habitant n'a guère progressé au cours des trois dernières décennies, passant de 637 dollars en 1991 à 772 dollars en 2021⁴. L'économie gambienne est particulièrement exposée aux chocs, dans la mesure où elle est peu diversifiée et fortement tributaire de l'agriculture pluviale et du tourisme. Des risques de surendettement élevés⁵ et une forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires⁶ contribuent également à accentuer la vulnérabilité de la Gambie.
3. Le taux de pauvreté national a fléchi, passant de 48,6 pour cent en 2015 à 45,8 pour cent en 2019, avant de progresser à nouveau pour atteindre 53,4 pour cent en 2020, et cela en raison principalement de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)⁷. Près de 76 pour cent des habitants des zones rurales sont en situation de pauvreté, contre 34 pour cent en milieu urbain⁸. Le taux d'accès aux services financiers est l'un des plus faibles de la région, 69 pour cent des Gambiens étant totalement exclus des services financiers, structurés ou informels⁹.
4. L'agriculture assure environ 25 pour cent du produit intérieur brut, génère 30 à 40 pour cent de l'ensemble des ventes à l'exportation en devises et fait vivre 80 pour cent de la population rurale¹⁰. Près des trois quarts des pauvres et 91 pour cent de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême sont des agriculteurs¹¹.
5. La Gambie est un pays exposé aux catastrophes de par ses caractéristiques géophysiques et ses extrêmes climatiques. Il s'agit du 33^e pays le plus vulnérable face aux changements climatiques, qui se classe au 142^e rang sur 181 pays pour ce qui est de sa capacité d'intervention immédiate¹². De par ses reliefs peu élevés et sa proximité avec le fleuve Gambie, auxquels s'ajoutent une expansion urbaine anarchique et un déboisement

¹ Banque mondiale. [Données: Gambie](#).

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Taux de croissance annuel cumulé, calculé par l'auteur à l'aide de données obtenues auprès la Banque mondiale. [PIB par habitant: Gambie](#).

⁵ Fonds monétaire international. 2023. *The Gambia: Sixth review under the extended credit facility arrangement, request for a waiver of nonobservance of a performance criterion, and financing assurance review –debt sustainability analysis*.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). [Portail FAOSTAT](#). Le taux de dépendance à l'égard des importations céréalières pour la période 2018-2020 était de 72 pour cent.

⁷ Banque mondiale. 2022. *Securing a robust and inclusive recovery: The Gambia poverty and gender assessment 2022*.

⁸ Ibid.

⁹ Banque mondiale. 2023. *Third Gambia Economic Update: Accelerating financial inclusion to unleash the Gambia's growth potential*.

¹⁰ Groupe de la Banque mondiale. *Country partnership framework for Republic of the Gambia for the period FY22–FY26*.

¹¹ Ibid.

¹² Université de Notre Dame. [Indice de pays ND-GAIN - Gambie](#) (en anglais uniquement).

sauvage, le pays est particulièrement exposé à des risques d'inondations fluviales, côtières et pluviales et d'érosion côtière.

6. L'insécurité alimentaire s'est accentuée, passant de 8 pour cent en 2016 à 13,4 pour cent en 2021¹³, pour atteindre 27 pour cent en 2022¹⁴. La proportion de la population se trouvant à la limite du seuil de sécurité alimentaire¹⁵ a doublé, passant de 29 pour cent en 2016 à 60 pour cent en 2021¹⁶. La hausse de 24 pour cent du prix des denrées alimentaires, enregistrée en juillet 2023¹⁷, est principalement due aux perturbations du marché mondial des produits de base, à la dépréciation de la monnaie locale et à la persistance de problèmes structurels dans le port de Banjul¹⁸.
7. En 2022, la Gambie se classait au 174^e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain¹⁹. Le taux de scolarisation dans le cycle primaire, qui est resté stable au cours des années 2000, est en forte progression depuis le début des années 2010. Cette tendance positive a coïncidé avec un engagement renouvelé du Gouvernement à accroître la participation scolaire, notamment en améliorant la couverture et la qualité du programme national d'alimentation scolaire. Le taux net de scolarisation dans le cycle primaire est passé de 65,8 pour cent en 2013 à 81,5 pour cent en 2021 (à raison de 86,8 pour cent de filles scolarisées et de 76,8 pour cent de garçons)²⁰. Les taux d'achèvement des études primaires ont également progressé, passant de 66 pour cent en 2012 à 86 pour cent en 2022 (93 pour cent pour les filles et 78 pour cent pour les garçons)²¹.
8. L'engagement du Gouvernement en faveur de l'alimentation scolaire trouve son expression dans le Plan national de développement (2023-2027), la politique nationale de protection sociale et la politique nationale relative au secteur de l'éducation. Un poste budgétaire spécifique a été introduit en 2019 au sein du budget du Ministère de l'éducation et le montant correspondant a été quadruplé, passant de 30 millions de GMD en 2020 à 125 millions de GMD en 2023.
9. En 2022, la Gambie se classait au 121^e rang sur 146 pays pour ce qui est de l'égalité femmes-hommes. Les disparités entre femmes et hommes étaient relativement faibles dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais plus marquées sur les plans de l'émancipation politique et de la participation économique²². Dans l'ensemble, les femmes, les filles et les groupes de population marginalisés, y compris les personnes handicapées, se heurtent à des obstacles disproportionnés en matière de sécurité alimentaire, aggravés par une protection sociale minimale.

¹³ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

¹⁴ FAO et coll. 2023. *The Gambia National Food Security Survey Report 2022*.

¹⁵ Les ménages se trouvant à la limite du seuil de sécurité alimentaire consacrent entre 50 pour cent et 65 pour cent de leur budget à l'achat de produits alimentaires.

¹⁶ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

¹⁷ Trading Economics. *Inflation des prix des produits alimentaires - Gambie*. Données du Bureau national des statistiques (en anglais uniquement)

¹⁸ Banque mondiale. 2023. *Poverty & Equity Brief The Gambia*.

¹⁹ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées Façonner notre avenir dans un monde en mutation*.

²⁰ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. *Statistiques relatives à la Gambie: éducation et alphabétisme*.

²¹ Banque mondiale. *Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent- Gambie)*.

²² Forum économique mondial. 2022. *Global Gender Gap Report 2022*.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

10. En 2022, la Gambie se classait au 122^e rang sur 163 pays en ce qui concerne les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), se situant au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. S'agissant de l'action menée en vue de concrétiser les ODD 12, 13 et 16, le pays était sur la bonne voie, et une légère amélioration était observée en ce qui concerne les ODD 1 et 5. Aucune avancée notable n'était enregistrée pour les autres ODD²³. On constate des lacunes au niveau des données relatives aux indicateurs se rapportant aux ODD, de même que la persistance de problèmes quant à la disponibilité de données complètes et ventilées, bien qu'une stratégie nationale en matière de statistiques ait été mise en place en 2018.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. *Accès à l'alimentation.* En 2021, les ménages ont consacré en moyenne 43,5 pour cent de leurs dépenses totales à l'achat de nourriture²⁴, ce qui marque un recul par rapport aux 52 pour cent enregistrés en 2016^{25, 26}. Pour environ 3,1 pour cent des ménages, l'accès à l'alimentation est faible, voire très faible (9,5 pour cent); 31,1 pour cent des ménages ont un accès médiocre à l'alimentation²⁷. Les chiffres désagrégés font apparaître des disparités importantes entre les ménages, selon qu'ils vivent dans les zones urbaines (très faible: 2,5 pour cent; faible: 8,5 pour cent; médiocre: 28,7 pour cent) ou en milieu rural (très faible: 5,5 pour cent; faible: 14,4 pour cent; médiocre: 40,6 pour cent)²⁸. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire touche davantage les ménages dirigés par une femme (14,8 pour cent) que ceux qui ont un homme à leur tête (13 pour cent). L'analphabétisme et le niveau d'instruction, le handicap, l'exposition à des chocs récents et le chômage contribuent également à accroître la probabilité d'insécurité alimentaire²⁹.
12. Le dalasi gambien s'est déprécié de 50 pour cent au cours des 10 dernières années³⁰. Les personnes les plus vulnérables sont constamment exposées au risque de ne pas avoir les moyens d'acheter suffisamment de nourriture. Selon les récentes projections du Cadre harmonisé pour la période allant de juin à août 2023, 319 628 personnes, soit 13 pour cent de la population, pourraient faire face à une insécurité alimentaire correspondant à une situation de crise ou d'urgence³¹.
13. *Élimination de la malnutrition.* En 2013, l'Agence nationale de nutrition a adopté un protocole pour la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë sévère. En 2021, 9,2 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois souffraient de malnutrition aiguë globale et 1,3 pour cent de malnutrition aiguë sévère, soit une légère amélioration par rapport à 2015, lorsque les taux de malnutrition aiguë globale et de malnutrition sévère étaient, respectivement, de 10,3 pour cent et de 2,3 pour cent. Ces moyennes cachent des disparités au niveau régional et trois régions affichent des niveaux élevés de malnutrition aiguë: Kuntaur (11,7 pour cent),

²³ Sachs, J. et coll. 2022. *Sustainable Development Report 2022*.

²⁴ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

²⁵ PAM. 2016. *Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA): The Gambia*.

²⁶ La réduction des dépenses résulte de l'augmentation des revenus des déciles les plus riches de la population, en particulier dans les zones urbaines.

²⁷ Selon la part du budget consacrée à l'alimentation: très faible (plus de 75 pour cent), faible (65 à 75 pour cent) et médiocre (50 à 65 pour cent).

²⁸ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

²⁹ Ibid.

³⁰ Calculs effectués par l'auteur à partir de données extraites de [Trading Economics](#). Les données prises en compte se rapportaient au début du mois de mai 2013, 2020 et 2023.

³¹ Cadre harmonisé. 2023. *Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2023 et projetée en juin-août 2023*.

Mansakonko (11,3 pour cent) et Basse (10,2 pour cent). Les taux de malnutrition chez les enfants étaient plus faibles dans les zones urbaines qu'en milieu rural³² et les taux de malnutrition aiguë tendent à être légèrement plus élevés chez les garçons (10,3 pour cent) que chez les filles (8,2 pour cent). Au niveau national, la prévalence du retard de croissance est de 18,6 pour cent et l'insuffisance pondérale à la naissance touche 16,8 pour cent des nouveau-nés³³.

14. La prévalence de la sous-alimentation a augmenté régulièrement, passant de 9 pour cent en 2011 à 22 pour cent en 2020³⁴. Le taux de dénutrition chez les enfants de moins de 5 ans a atteint 16,8 pour cent en 2021³⁵, contre 11,6 pour cent en 2020 et 10,3 pour cent en 2018^{36, 37}. Deux circonscriptions locales dépassent le seuil critique de 20 pour cent en matière de sous-alimentation: Kerewan (21,6 pour cent) et Kuntaur (23,3 pour cent). Quarante-cinq pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois et 44 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans sont anémiés³⁸, tandis qu'un Gambien adulte sur dix est en surpoids ou souffre d'obésité. La prévalence de l'obésité est plus élevée chez les femmes (17 pour cent) que chez les hommes (8 pour cent).
15. *Productivité et revenus des petits exploitants*. En Gambie, 70 pour cent des travailleurs sont employés dans le secteur agricole, principalement en tant que petits exploitants agricoles³⁹. Ceux-ci sont souvent analphabètes et non qualifiés et n'ont pas accès aux débouchés économiques ni aux ressources productives⁴⁰. Rares sont les sources de revenus possibles en dehors du secteur agricole et, pendant les périodes de soudure, les agriculteurs n'ont pas de moyens de protection suffisants contre l'insécurité alimentaire⁴¹.
16. *Systèmes alimentaires durables*. En Gambie, la production alimentaire locale couvre environ 50 pour cent des besoins du pays⁴². Les terres cultivées irriguées sont peu nombreuses et principalement consacrées à la production rizicole. Les agriculteurs ne disposent pas d'installations pour l'entreposage de leurs produits. Il ressort du modèle de consommation que les populations sont fortement tributaires du riz dans les zones urbaines; la consommation d'autres céréales est négligeable. Cela contribue à accroître la demande de riz importé et à faire reculer celle d'autres cultures céréalières et de tubercules produits dans le pays⁴³. Les petits exploitants agricoles ont du mal à produire suffisamment de nourriture pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille, sans parler d'obtenir des excédents commercialisables. De nombreux Gambiens quittent les communautés rurales en quête de débouchés dans les villes, voire au-delà des frontières, allant jusqu'à braver les dangers des voies migratoires clandestines vers l'Europe⁴⁴.

³² PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

³³ Rapport sur la nutrition mondiale. *Profils nutritionnels par pays – Gambie* (en anglais uniquement).

³⁴ Banque mondiale. *Prévalence de la sous-alimentation (% de la population) - Gambie*.

³⁵ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

³⁶ Banque mondiale. *Prévalence de la sous-alimentation (% de la population) - Gambie*.

³⁷ En 2018, la prévalence de la dénutrition était de 8,6 pour cent chez les filles et de 10,3 pour cent chez les garçons; en 2020, elle était de 10,4 pour cent chez les filles et de 11,6 pour cent chez les garçons.

³⁸ Bureau national des statistiques. 2021. *The Gambia Demographic and Health Survey, 2019–20*.

³⁹ Groupe de la Banque africaine de développement. 2023. *The Gambia: Country Food and Agriculture Delivery Compact*.

⁴⁰ Fonds international de développement agricole (FIDA). 2019. *République de Gambie – Programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024*.

⁴¹ FIDA. 2019. *Gambie: rapport de conception de projet "Des organisations résilientes en faveur d'une agriculture paysanne porteuse de transformation"*.

⁴² Groupe de la Banque africaine de développement. 2023. *The Gambia: Country Food and Agriculture Delivery Compact*.

⁴³ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

⁴⁴ Fonds d'équipement des Nations Unies. 2023. *"Enhancing livelihoods and increasing climate resilience of smallholder farmers in The Gambia"*.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

17. *Renforcement des capacités.* Le PAM et d'autres organismes aident le Gouvernement en assurant un suivi continu de la situation en matière de sécurité alimentaire⁴⁵ et en menant au niveau national l'analyse de la vulnérabilité sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition⁴⁶. Le PAM aide également le Gouvernement à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire, s'agissant de renforcer les capacités des partenaires nationaux afin d'améliorer la qualité et la durabilité du programme.
18. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Gouvernement gambien, qui est membre de la Coalition mondiale pour les repas scolaires, s'est engagé à améliorer sa politique en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale, à renforcer la coordination institutionnelle et la participation et l'adhésion des communautés, ainsi qu'à accroître le budget alloué au programme d'alimentation scolaire.
19. *Diversification des sources de financement.* La Gambie traverse une période difficile sur le plan économique et la marge de manœuvre budgétaire est limitée. Le Gouvernement est conscient de l'évolution du contexte de l'aide internationale au développement. Aussi, le Plan national de développement prévoit-il de favoriser la mobilisation des ressources nationales; de faire appel à des instruments de financement novateurs; de promouvoir davantage les financements à des conditions favorables.
20. *Cohérence des politiques.* Conformément à l'examen national volontaire, le Gouvernement a établi le Conseil national d'examen de la stratégie et procède actuellement à l'élaboration d'un cadre de financement national intégré en vue d'améliorer la cohérence et l'efficacité de son approche en matière de financement du développement. Un fonds national a été constitué pour lutter contre les changements climatiques⁴⁷, et le Gouvernement prévoit d'investir 316 millions de dollars pour mettre en œuvre des activités axées sur la résilience face aux changements climatiques, au cours des 25 prochaines années⁴⁸.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

21. Les consultations tenues avec le Gouvernement et les partenaires et l'examen de documents clés ont permis au PAM de recenser d'importants obstacles sur la voie de la réalisation de l'objectif "faim zéro", à savoir:
 - Une marge de manœuvre budgétaire restreinte et des capacités publiques limitées ont conduit à une mise en œuvre fragmentée et à un manque de cohérence des programmes, faisant ainsi peser des contraintes croissantes sur le programme national d'alimentation scolaire et d'autres dispositifs de protection sociale.
 - Les besoins des petits exploitants agricoles en matière de formation et d'approches novatrices ne sont pas satisfaits. Ceux-ci sont confrontés à la détérioration des systèmes écologiques, à un affaiblissement de la fertilité des sols du fait de l'érosion et à un accès limité aux intrants, tandis que les processus de gestion de la production sont loin d'être optimaux.
 - Les moyens d'existence agricoles sont particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, et l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face aux aléas climatiques demeure faible. Les conséquences de la variabilité du climat influent de manière considérable sur l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les migrations.

⁴⁵ Au titre du [Cadre harmonisé](#).

⁴⁶ PAM. 2022. *State of Food Security in the Gambia: Comprehensive food security and vulnerability analysis, 2021*.

⁴⁷ Gouvernement gambien. 2022. *The Gambia: Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

⁴⁸ Organisation des Nations Unies. 2021. *Common country analysis for the Gambia*.

- Malgré l'existence d'une stratégie nationale de protection sociale et la création du Secrétariat national à la protection sociale, trois problèmes majeurs persistent. Tout d'abord, dans le registre social seule la vulnérabilité des populations rurales est prise en compte, les populations des zones urbaines étant exclues⁴⁹. Ensuite, il n'existe aucun budget ni cadre spécifiquement destinés à l'aide sociale. Enfin, on constate encore l'absence de plusieurs mécanismes et procédures de protection sociale, notamment d'une capacité d'intervention en cas de choc et de mécanismes d'assistance de type monétaire.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

22. Le PAM a modifié son approche en Gambie, en se positionnant de plus en plus comme un catalyseur de l'engagement renouvelé du pays consistant à venir en aide à ses populations les plus vulnérables. Il a continué d'être un acteur efficace de l'aide humanitaire, y compris pendant la pandémie de COVID-19.
23. L'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) a révélé que l'orientation stratégique du PSP pour 2019-2024 était axée sur des besoins réels et que, dans le cadre de la mise en œuvre du PSP, le PAM avait aidé à faire face aux chocs, à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire et à renforcer le capital humain. Les interventions d'urgence ont été réajustées afin de tenir compte du fait que les besoins avaient été sous-estimés. Les activités en faveur de la nutrition ont généralement été efficaces et en phase avec les besoins. Néanmoins, les activités d'appui aux petits exploitants agricoles se sont heurtées à des blocages, et des lacunes sur le plan de la planification et du suivi ont été relevées dans le portefeuille d'initiatives de renforcement des capacités.
24. Le programme national d'alimentation scolaire est le principal dispositif de protection sociale en Gambie; il a été utilisé avec succès pendant la pandémie de COVID-19 en tant que plateforme pour la distribution de vivres aux ménages vulnérables. Le transfert de la responsabilité du programme au Gouvernement a été interrompu en raison de problèmes liés aux capacités. Le PAM facilitera un processus par lequel le Gouvernement et le PAM pourront travailler conjointement afin d'effectuer un diagnostic des goulets d'étranglement, puis d'élaborer des solutions propres à ouvrir la voie vers une transition durable.
25. Initialement, les interventions face à une crise ne figuraient pas dans le PSP pour 2019-2024, mais une révision du budget avait permis de remédier à cette lacune. Dans le nouveau PSP, un effet direct relatif aux interventions d'urgence en cas de crise est prévu, afin que le PAM puisse être prêt à intervenir. Le PSP mettra également l'accent sur le renforcement des capacités nationales d'anticipation et de préparation ainsi que sur une protection sociale réactive face aux chocs.
26. L'évaluation du PSP a révélé des lacunes dans les activités menées pour lutter contre l'obésité, les inégalités entre les femmes et les hommes et la violence sexiste. Le nouveau PSP tirera parti de partenariats et de programmes conjoints, afin de lutter contre les croyances néfastes et de promouvoir une alimentation et des pratiques saines.

⁴⁹ Le problème sera bientôt réglé grâce à un financement supplémentaire de la Banque mondiale à l'appui des dispositifs de protection sociale en Gambie.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

27. Le PSP concorde avec les priorités stratégiques et la vision énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028)⁵⁰ (ci-après, le Plan-cadre de coopération) et le Plan national de développement (2023-2027) du Gouvernement, en particulier quant au premier objectif stratégique, relatif au renforcement de la résilience des ménages et des communautés pour faire face aux chocs et aux crises résultant des changements climatiques et à l'instabilité économique et contrer les effets des pandémies (comme la COVID-19), ainsi qu'au regard des piliers I (résilience face aux chocs et aux crises), IV (développement du capital humain) et V (agriculture, environnement, ressources naturelles et changements climatiques). Le PSP est également harmonisé avec les politiques nationales suivantes: la politique relative à l'agriculture et aux ressources naturelles (2017-2026), la politique nationale en matière de changements climatiques et la politique nationale de protection sociale (2015-2025).

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

28. Dans le cadre de l'élaboration du PSP, le PAM a collaboré avec les institutions publiques, les donateurs, les acteurs du développement et les partenaires coopérants, en mettant l'accent sur l'assistance technique et son rôle de catalyseur d'un changement piloté par le Gouvernement. Le bureau de pays du PAM a compilé des données, analyses et contributions de spécialistes, propres à guider le processus de définition des priorités et de planification stratégique. Dans le cadre des activités préparatoires à l'établissement du Plan-cadre de coopération, le bureau de pays a participé à des consultations officielles avec un certain nombre d'organisations au service des personnes handicapées, d'organisations de femmes de la société civile et d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant des groupes marginalisés, afin de pouvoir prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

29. Le PAM adoptera une approche intégrée et veillera à la cohérence et à la complémentarité des interventions visant à répondre aux besoins essentiels et à renforcer la résilience des groupes de population vulnérables. Cette démarche contribuera à la réalisation des ODD 2 et 17, ainsi qu'à celle des ODD 1, 3, 4 et 11.

30. Le PSP vise principalement à aider le Gouvernement de quatre façons, s'agissant en particulier de:

- Renforcer les institutions nationales en matière de préparation aux situations d'urgence, de planification et d'intervention, y compris par l'adoption de mesures d'anticipation, et en cas de crise, fournir une assistance aux populations touchées par un choc afin de leur donner les moyens de satisfaire leurs besoins essentiels.
- Faire en sorte que les enfants, les populations vulnérables et les personnes exposées au risque de malnutrition en Gambie bénéficient d'un meilleur accès à une alimentation saine. Pour ce faire, il s'agira:

⁵⁰ Organisation des Nations Unies. 2023. *United Nations sustainable development cooperation framework for the Gambia, 2024-2028*. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027 est en phase avec le Plan national de développement pour 2023-2027.

- d'apporter une aide au Gouvernement dans la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire, de promouvoir l'approche de l'alimentation scolaire utilisant la production locale et de préparer le transfert de la responsabilité du programme au Gouvernement;
- de fournir un appui nutritionnel complet, y compris des aliments nutritifs pour les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les enfants de moins de 5 ans, afin de lutter contre l'émaciation et de prévenir toutes les formes de malnutrition.
- Soutenir les principales filières locales, notamment au moyen de mécanismes de transfert des risques et par la création d'actifs communautaires propres à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience.
- Fournir un appui technique au Gouvernement pour améliorer la cohérence et l'efficacité des instruments nationaux relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la gestion des risques de catastrophe et à la protection sociale, et en particulier:
 - renforcer le programme national d'alimentation scolaire afin d'en améliorer la qualité, la couverture et l'exécution opérationnelle;
 - favoriser des améliorations fondées sur des données factuelles ainsi qu'une coordination efficace, en faveur d'un système national de protection sociale qui soit inclusif, réactif face aux chocs et à dimension nutritionnelle.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: En Gambie, les populations touchées par une crise, y compris les personnes en difficulté à la suite de chocs saisonniers, peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après les chocs

31. Cet effet direct vise à donner au PAM les moyens d'intervenir rapidement en cas de choc. Les modalités d'assistance, les rations, la durée et le ciblage feront l'objet d'une évaluation d'urgence et seront adaptés en conséquence. Les interventions seront menées en coordination avec le système national d'intervention d'urgence, dont elles seront complémentaires, de façon à éviter des retards et des chevauchements. Elles prendront également en compte les dispositifs de protection sociale existants et favoriseront une approche réactive face aux chocs et à dimension nutritionnelle. Les indemnités versées au titre de la police de macro-assurance Replica de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dans le cadre de l'activité 4 seront utilisées comme une source potentielle de financement pour imprévus.

Effet direct stratégique du PAM

32. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

33. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

34. L'effet direct 1 du PSP contribue à la réalisation de l'effet direct 1.1 du Plan-cadre de coopération et concorde avec les effets directs 1.1 et 1.2 du Plan national de développement.

Produits escomptés

35. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les populations touchées par un choc ont accès à des aliments nutritifs et à une assistance de type monétaire, ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels.
 - Produit 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes conçus pour traiter la malnutrition et améliorer le régime alimentaire.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir un ensemble de mesures d'assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise, principalement par l'intermédiaire du système de protection sociale

36. En cas de choc et selon les besoins, le PAM fournira une assistance alimentaire et nutritionnelle directe aux populations touchées et aux personnes les plus vulnérables. Le choix des modalités de transfert sera effectué en tenant compte du contexte, de la faisabilité et des préoccupations liées à la protection. Le cas échéant, le PAM complétera l'assistance monétaire par des activités d'inclusion financière afin d'assurer l'efficacité de l'assistance fournie. Le ciblage sera établi sur la base du registre social national et selon des critères tels que le choc, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité nutritionnelle. Une approche inclusive sera suivie en collaboration avec les communautés, afin de prendre en compte les questions liées à la responsabilité et à la protection, le handicap, les disparités tenant au sexe ou à l'âge ainsi que les risques de conflit. Les différents obstacles auxquels se heurtent les femmes et les hommes seront recensés et des moyens permettant de les surmonter seront étudiés, avec la participation des communautés.
37. Le PAM fournira également un ensemble de mesures d'assistance nutritionnelle aux enfants âgés de 6 à 59 mois, aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes, aux personnes vivant avec le VIH et à d'autres personnes, conformément au protocole de gestion intégrée de la malnutrition aiguë, afin de traiter et de prévenir la malnutrition. L'assistance fournie peut comporter la distribution d'aliments nutritifs spécialisés, une supplémentation préventive et des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements, en vue d'améliorer l'alimentation.

Partenariats

38. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec l'Agence nationale de gestion des catastrophes et les ONG compétentes et coordonnera ses activités avec les ministères responsables de la santé, de l'agriculture, de la logistique et des infrastructures, afin de compléter et de renforcer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise. En sa qualité d'organisme chef de file pour la sécurité alimentaire et la gestion des risques de catastrophe, le PAM coordonnera ses activités avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec l'équipe technique d'intervention d'urgence des Nations Unies et les partenaires du réseau humanitaire. ARC Ltd., la compagnie qui assure les risques liés au climat au titre du programme ARC Replica, sera également un partenaire majeur.

Hypothèses

39. On part de l'hypothèse que des partenaires coopérants et des prestataires de services financiers fiables poursuivront leurs activités dans les zones ciblées, et que ces zones demeureront accessibles. Il est également supposé que le Gouvernement coopérera, que des ressources seront mobilisées et que les capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise seront améliorées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

40. Au titre de l'activité 5, le PAM continuera à fournir une assistance technique directe et à dispenser des formations à l'Agence nationale de gestion des catastrophes, et la priorité sera accordée aux initiatives de renforcement des systèmes et au transfert de connaissances techniques aux interlocuteurs nationaux, aux niveaux central et local, pour faire en sorte que les protocoles relatifs à la préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et à la protection sociale réactive face aux chocs soient gérés de manière adéquate et autonome.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les populations vulnérables et les personnes exposées au risque de malnutrition qui vivent en Gambie bénéficient d'un meilleur accès à une alimentation saine et aux services essentiels, ce qui contribue à améliorer leur santé, leur nutrition et leur niveau d'éducation

41. Le PAM continuera à aider le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire et à en promouvoir la prise en main par le pays. La partie du programme que gère le Gouvernement représente déjà 22,7 pour cent des écoles (soit environ 30 pour cent des enfants) au niveau national. Grâce à l'appui opérationnel fourni par le PAM, y compris en matière de renforcement des capacités, le Gouvernement sera en mesure de couvrir 57,7 pour cent des écoles primaires et 65 pour cent des enfants, dans les six régions. Les enfants recevront chaque jour un repas équilibré et nutritif, ce qui incitera également leurs parents à les envoyer à l'école.
42. Le PAM travaillera en collaboration avec le Gouvernement, les acteurs locaux du développement et les ONG, afin d'étendre la couverture du programme national d'alimentation scolaire en tenant compte de critères d'éducation et de sécurité alimentaire et en s'appuyant sur des activités de renforcement de la résilience. Face aux taux élevés de malnutrition aiguë globale et d'insécurité alimentaire, le PAM, ses partenaires dans le domaine de la nutrition ainsi que l'Agence nationale de nutrition s'emploieront à mettre en œuvre des programmes de prévention intégrés à assise communautaire dans les régions les plus touchées.
43. Le PAM tiendra compte des principes relatifs au handicap et à l'inclusion, à la protection de l'enfance et à l'égalité femmes-hommes, dont il préconisera l'intégration dans le programme national d'alimentation scolaire. Des mesures tenant compte des enjeux climatiques et de la nutrition seront également prévues dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Conjointement avec le Gouvernement, le PAM déterminera les causes profondes des disparités entre les sexes quant aux résultats scolaires et examinera les solutions possibles.

Effet direct stratégique du PAM

44. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

45. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

46. L'effet direct 2 du PSP contribue à la réalisation de l'effet direct 2.2 du Plan-cadre de coopération et concorde avec les effets directs 4.1 et 4.3 du Plan national de développement, de la priorité 4.2 de la politique en matière d'éducation et de l'effet direct 9 de la stratégie relative au secteur de l'éducation.

Produits escomptés

47. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 2: Les garçons et les filles d'âge scolaire ont accès à des repas scolaires diversifiés et composés de plus en plus souvent d'aliments d'origine locale et à des interventions complémentaires, qui contribuent à améliorer leur santé, leur nutrition, leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions nécessaires à une éducation de qualité.
 - Produit 3: Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes vulnérables bénéficient d'un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition, y compris d'approches renforcées axées sur les communautés qui visent à prévenir la malnutrition et à assurer un meilleur accès à une alimentation saine.

Activités essentielles

Activité 2: Fournir des repas scolaires nutritifs et encourager des interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, de nutrition et d'éducation

48. En tant que partenaire de choix du Gouvernement, le PAM a été chargé d'apporter son appui aux activités nationales d'alimentation scolaire menées dans 447 écoles (soit environ 35 pour cent du total) et s'adressant à 153 000 écoliers. Le PAM mettra en œuvre des activités visant à renforcer les capacités et à faire évoluer la société et les comportements, en collaboration avec les associations de parents d'élèves, les comités d'alimentation scolaire, les enseignants, les cuisiniers et les autorités scolaires, afin de promouvoir des habitudes alimentaires nutritives et des pratiques saines. Des initiatives de renforcement des capacités viseront à promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que des normes minimales en matière de protection, afin d'instaurer un environnement scolaire sûr et valorisant pour les enfants, en particulier les filles.
49. Cette activité comportera à la fois une assistance en nature, sous forme de vivres qui seront achetés et livrés aux écoles par les soins du PAM ou du Ministère de l'éducation primaire et secondaire, et des transferts de type monétaire, gérés par les écoles. Le PAM encouragera le recours aux transferts de type monétaire afin que les opérations d'alimentation scolaire puissent être gérées de manière autonome et pour stimuler la production et les achats locaux. L'assistance en nature sera limitée aux zones pénalisées par la faiblesse des infrastructures de marché et souvent sujettes à des pénuries de denrées alimentaires de base. Pour adapter les menus des repas scolaires, le PAM s'appuiera sur les résultats et les recommandations issus de l'analyse visant à combler le déficit en nutriments, qui sera menée en 2024. Cette stratégie influera sur les approvisionnements dans la mesure où l'accent sera mis sur les achats locaux d'un éventail d'aliments frais et nutritifs.
50. Le PAM contribuera à améliorer la qualité et la couverture du programme national d'alimentation scolaire, et cela par les moyens suivants:
- Des activités visant à diversifier davantage l'apport alimentaire des repas scolaires, à contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires locaux et, conformément à l'activité 4 et à la politique du PAM relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, à encourager les achats auprès des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes.
 - La fourniture d'une assistance technique au Ministère de l'éducation primaire et secondaire, qui assure actuellement des repas scolaires à 320 écoles, afin d'améliorer la qualité des repas scolaires ainsi que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles du programme national d'alimentation scolaire. Un appui sera apporté à ces initiatives dans le cadre de l'activité 5.

Activité 3: Fournir un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition aux groupes de population qui sont exposés au risque de malnutrition, et renforcer les services nutritionnels assurés au niveau local

51. Le PAM assurera la fourniture d'un ensemble complet de services nutritionnels aux populations exposées au risque de malnutrition et renforcera les services en matière de nutrition au niveau local, au moyen d'activités axées sur la prévention et visant à faire évoluer la société et les comportements. La priorité sera donnée aux régions où la prévalence du retard de croissance est la plus forte et où sont enregistrés des taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition élevés.
52. Le PAM mènera des activités axées sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, visant notamment à promouvoir l'allaitement maternel et une alimentation complémentaire adéquate, qui seront accompagnées d'initiatives concrètes visant à faire évoluer la société et les comportements et d'une assistance en nature et de type monétaire destinée à améliorer les habitudes alimentaires et à prévenir la malnutrition chez les enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi que chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes.
53. Le PAM mettra en œuvre des activités visant à faire évoluer la société et les comportements et ciblant l'ensemble des bénéficiaires, au titre de l'effet direct 2 du PSP, en s'appuyant sur des approches et moyens différenciés et tenant compte de la problématique femmes-hommes et, en particulier, en mettant l'accent sur l'amélioration des pratiques en matière d'hygiène et sur la diversification de l'alimentation au moyen de produits alimentaires locaux. Un appui sera également fourni dans les domaines de la surveillance nutritionnelle, de la sécurité sanitaire des aliments, des traitements anthelminthiques et des campagnes de vaccination.

Partenariats

54. Le PAM travaillera en collaboration avec les ministères chargés de l'enseignement élémentaire et secondaire, de l'agriculture, de la santé, de la problématique femmes-hommes, de l'enfance et de la protection sociale, ainsi qu'avec l'Agence nationale de nutrition, l'Autorité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et les services de technologie alimentaire. Il intensifiera sa collaboration avec les entités des Nations Unies concernées et les structures universitaires et de recherche locales.
55. La collaboration établie avec les centres d'excellence du PAM et la Coalition pour les repas scolaires permettra de contribuer à l'élaboration et au renforcement de la politique nationale en matière d'alimentation scolaire et du cadre juridique applicable, et de générer des éléments probants.

Hypothèses

56. Il est supposé que le Gouvernement continuera à financer le programme national d'alimentation scolaire ainsi que les initiatives en matière de nutrition et de santé, et que les partenaires de développement et les donateurs maintiendront ou augmenteront leur contribution financière destinée au renforcement des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. On part également de l'hypothèse qu'un réseau fiable de partenaires coopérants et de prestataires de services financiers demeurera actif dans les zones ciblées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

57. Le PAM continuera à promouvoir et à favoriser la prise en main, par le pays, du programme d'alimentation scolaire et des activités nutritionnelles, et cela dans le cadre d'un ensemble de mesures de soutien essentielles en matière de nutrition, déployées au niveau national. Lors des prochains cycles du PSP, le PAM espère transférer au Gouvernement l'ensemble des éléments du programme national d'alimentation scolaire et appuyer les activités qui seront menées au niveau local pour mobiliser des ressources en faveur des initiatives relatives à la nutrition.
58. En coordination avec les activités menées au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM facilitera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, afin de permettre au Gouvernement de tirer parti des expériences menées avec succès, dans d'autres pays, en matière d'alimentation scolaire. Parallèlement, le PAM continuera d'aider les institutions intervenant dans les domaines de l'alimentation scolaire et de la nutrition, y compris les comités, en renforçant leurs capacités sur le plan logistique ainsi qu'en matière de suivi et d'évaluation.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les communautés de Gambie dont les moyens d'existence sont menacés, y compris les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle, améliorent leurs moyens d'existence et renforcent leur résilience face aux effets des changements climatiques et à d'autres chocs d'ordre socioéconomique

59. Le PAM apportera un appui sur plusieurs fronts afin d'aider à réduire la dépendance du secteur agricole à l'égard de l'agriculture de subsistance et à intégrer les petits exploitants dans les filières agricoles. Étant donné qu'en Gambie près des trois quarts de ceux qui vivent dans la pauvreté sont de petits exploitants agricoles⁵¹, le renforcement des moyens d'existence et de la résilience de ces populations contribuera de manière significative à améliorer la résilience au niveau national et à réduire l'insécurité alimentaire.
60. Les activités de renforcement de la résilience porteront en priorité sur les trois domaines suivants: mesures tenant compte des enjeux climatiques et activités de formation, accès amélioré aux marchés et transfert effectif des risques pour les petits exploitants agricoles; formations de base dans le domaine financier, à l'intention des communautés de petits exploitants agricoles; analyse et diagnostic des incidences des changements climatiques, à l'intention du Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles.

Effet direct stratégique du PAM

61. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

62. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

63. L'effet direct 3 du PSP contribue à la réalisation de l'effet direct 2.2 du Plan-cadre de coopération et concorde avec les effets directs 1.1 et 5.3 du Plan national de développement.

⁵¹ Groupe de la Banque mondiale. 2022. *Country partnership framework for Republic of the Gambia for the period FY22-FY26*.

Produits escomptés

64. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
- **Produit 4:** Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir un appui intégré aux filières à dimension nutritionnelle, y compris en matière de transfert des risques et de création d'actifs communautaires, en faveur des petits exploitants agricoles et autres acteurs de ces filières

65. Un appui sera fourni en matière de renforcement de la résilience, dans le cadre de programmes "vivres pour la création d'actifs" et de formations portant sur les bonnes pratiques agricoles, dispensées aux petits exploitants agricoles. Les activités de création d'actifs seront axées sur la conservation des sols et la gestion de l'eau, domaines dont l'amélioration est considérée comme un enjeu majeur. Le Gouvernement ayant des difficultés à assurer des services de vulgarisation réguliers, le PAM comblera cette lacune en dispensant des formations portant sur la qualité des produits et les pertes après récolte, la conservation de l'eau et l'accès aux marchés.
66. Le PAM a constaté que l'accroissement du rendement des cultures exploitées par des femmes tendait à avoir une plus grande incidence sur le bien-être des ménages que d'autres mesures. Cela est principalement dû au fait que les femmes consacrent à leurs enfants une part plus importante des revenus supplémentaires obtenus que ne le font les hommes⁵².
67. Afin de favoriser une production alimentaire accrue et durable, le PAM rapprochera les petits exploitants des marchés, notamment dans le cadre du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, dont l'assortiment alimentaire est conçu en tenant compte des petites agricultrices⁵³. Le PAM contribuera à faciliter le transfert des risques liés à la production alimentaire, en particulier de ceux découlant des changements climatiques et des chocs d'ordre socioéconomique. Il prendra en charge une partie des frais de participation des exploitants agricoles aux systèmes de micro-assurance et aidera à étendre la couverture de la politique de macro-assurance du Gouvernement. En cas de choc, une partie des indemnités versées en vertu de la police de macro-assurance ARC Replica sera affectée au financement d'une assistance alimentaire non assortie de conditions, au titre de l'effet direct 1 du PSP.
68. Afin de renforcer l'impact de tout ce qui précède sur le revenu des ménages, le PAM organisera, à l'intention des communautés de petits exploitants agricoles, des formations de base dans le domaine financier, visant à permettre aux ménages d'acquérir des connaissances en matière de gestion financière, y compris l'épargne et les prêts.
69. En complément de l'appui direct fourni aux petits exploitants agricoles et à leurs communautés, le PAM procédera, en collaboration avec le Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles à une analyse des effets des changements climatiques au niveau local, visant à éclairer la politique et la stratégie nationales et mettant l'accent sur des activités de culture et d'élevage spécifiques dans deux régions, Upper River et Central River.

⁵² *The Gambia West Africa Agricultural Productivity Project: Gender Action Plan* (non disponible en ligne).

⁵³ L'assortiment alimentaire prévu pour le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale est composé de neuf produits de base, dont cinq proviennent d'agricultrices.

Partenariats

70. Le PAM travaillera en collaboration avec le Ministère de l'agriculture sur les divers aspects relatifs à la planification, à la mise en œuvre et au renforcement des filières, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole (dans le cadre du projet ROOTS)⁵⁴, afin d'assurer la complémentarité des activités menées. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM collaborera également avec le Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles, le Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi, le Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales; l'association du réseau d'exploitants pratiquant une agriculture commerciale, ainsi qu'avec des ONG.

Hypothèses

71. On estime que l'absence d'actifs communautaires, la mauvaise connaissance des pratiques agricoles et l'incapacité de gérer les risques liés aux investissements sont les contraintes qui pèseront le plus lourdement sur la productivité, et on part du principe que le Gouvernement aura la ferme volonté de s'attaquer à ces obstacles. Il est en outre supposé qu'un réseau fiable de partenaires coopérants et de prestataires de services financiers restera actif dans les zones ciblées, et que ces zones demeureront accessibles.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

72. En collaboration avec les institutions nationales, une feuille de route et des plans circonstanciés seront élaborés pour accompagner les petits exploitants agricoles dans leur cheminement vers une résilience et une autonomie accrues. Les nouveaux services et produits tels que le crédit, les assurances, les services d'information sur le climat, les activités de formation et les services de vulgarisation devraient être repris en main par les partenaires gouvernementaux et les acteurs du secteur privé et s'inscrire dans la durée. Le PAM intégrera des approches propres à transformer les relations entre les femmes et les hommes et facilitera la transition vers la prise en main effective des activités par le pays.
73. Le PAM consignera les enseignements tirés de l'expérience et les analyses relatives au transfert des risques, à l'appui des systèmes de micro- et macro-assurance, y compris le programme ARC Replica. Des notes d'orientation et des diagnostics relatifs au transfert des risques seront élaborés conjointement avec les interlocuteurs gouvernementaux afin d'éclairer la politique et la stratégie nationales.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les systèmes, les institutions et les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour éradiquer la faim, remédier aux vulnérabilités et améliorer le capital humain de la Gambie

74. Le PAM travaillera en collaboration avec le Gouvernement et d'autres acteurs concernés afin de renforcer le programme d'alimentation scolaire, les dispositifs de protection sociale et les systèmes alimentaires du pays. En Gambie, ces systèmes sont opérationnels, mais doivent néanmoins être améliorés afin d'en accroître la qualité et la couverture. Les activités de renforcement des capacités et des systèmes nationaux tireront parti de la participation active des organismes gouvernementaux et des ministères et de processus de création commune avec ceux-ci.

⁵⁴ [Projet "Des organisations résilientes en faveur d'une agriculture paysanne porteuse de transformation" \(ROOTS\)](#). Cette initiative a principalement pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des petits exploitants agricoles face aux changements climatiques en Gambie.

75. L'effet direct 4 concorde pleinement avec tous les autres effets directs du PSP, ce qui permet d'assurer une mise en œuvre cohérente. Le PAM aidera le Gouvernement à mettre en œuvre à l'échelle nationale des systèmes susceptibles d'accroître la couverture et la qualité du programme national d'alimentation scolaire, de mettre en place une protection sociale de qualité et réactive face aux chocs et de renforcer les filières du système alimentaire du pays. Le PAM mènera également des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des institutions nationales et acteurs locaux concernés, afin de leur donner les moyens d'anticiper, de prévenir et d'atténuer les chocs, de s'y préparer et d'y faire face, d'une manière inclusive et en tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Effet direct stratégique du PAM

76. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

77. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

78. L'effet direct 4 du PSP contribue à la réalisation des effets directs 1.1 et 2.2 du Plan-cadre de coopération et s'inscrit dans le droit fil des effets directs 1.1, 4.1 et 5.1 du Plan national de développement.

Produits escomptés

79. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:
- Produit 5.1: Les enfants d'âge scolaire et les communautés tirent parti du renforcement des capacités des systèmes et des institutions liés au programme national d'alimentation scolaire ainsi que de la bonne exécution du programme.
 - Produit 5.2: En Gambie, l'ensemble de la population tire parti d'améliorations attestées par des données probantes et d'une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans les dispositifs de protection sociale, ce qui contribue à un système national de protection sociale qui est à la fois réactif face aux chocs, à dimension nutritionnelle, souple et inclusif.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir un appui technique aux institutions gouvernementales pour aider à la mise en place de dispositifs nationaux de protection sociale renforcés, qui soient réactifs en cas de choc et tiennent compte de la question de la nutrition

80. Le PAM appuiera l'élaboration d'un plan national de renforcement des capacités, éclairé par une analyse des lacunes, prenant en compte l'orientation stratégique du Plan national de développement, du Plan-cadre de coopération et du PSP et axé sur la sécurité alimentaire, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise ainsi que la protection sociale.
81. Le PAM renforcera les capacités et systèmes gouvernementaux, s'agissant d'améliorer la qualité du programme national d'alimentation scolaire et d'en étendre la couverture. Il s'agira plus particulièrement de travailler de concert avec le Gouvernement à la conception d'un système national propre à renforcer le programme d'alimentation scolaire sur le plan structurel, tout en s'attachant à améliorer la coordination institutionnelle entre les organismes publics et à favoriser la prise en main des activités par les communautés locales, des domaines d'action tous prioritaires pour le Gouvernement. Les capacités institutionnelles en matière d'achats, de financement et de suivi des programmes seront

- également renforcées. Les activités de renforcement du système national seront menées sous la conduite du Gouvernement et en collaboration avec d'autres parties prenantes.
82. En 2024, le PAM organisera un atelier sur l'alimentation scolaire, fondé sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER), et des évaluations et études complémentaires seront réalisées afin de déterminer les lacunes et les besoins et de dégager les domaines dans lesquels il convient de renforcer les capacités pour améliorer à terme la qualité et l'efficacité du programme. Les résultats permettront d'éclairer un processus visant à élaborer conjointement un modèle et une politique en matière d'alimentation scolaire, pris en main par le pays, qui serviront de base pour le transfert des responsabilités relatives aux opérations.
 83. En synergie avec l'activité 1, le PAM fournira un appui à l'Agence nationale de gestion des catastrophes aux fins du renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence à l'échelle du pays. Conjointement avec cet organisme, le PAM sera le chef de file des Nations Unies pour la gestion des risques de catastrophe ainsi que le principal organe de coordination pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.
 84. La Gambie faisant face à des aléas naturels dont la gravité et la fréquence sont en augmentation, le PAM apportera un appui au Gouvernement dans l'action menée pour rendre le système national de protection sociale plus réactif face aux chocs. Une attention particulière sera donnée au renforcement du système d'alerte rapide, en complément des activités menées au titre de l'effet direct 1 du PSP, ainsi qu'à l'établissement d'un protocole national de protection sociale réactif face aux chocs. Le PAM collaborera également avec le Gouvernement afin d'améliorer les mécanismes nationaux de coordination et d'exécution en matière de protection sociale, ainsi que le registre social et la coordination des transferts de type monétaire.
 85. Afin de renforcer les systèmes alimentaires, le PAM aidera le Gouvernement à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et fournira une assistance technique aux ministères et organismes nationaux concernés, aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale d'enrichissement des aliments. Conformément à une demande émanant directement du Vice-Président et en étroite collaboration avec le Ministère de l'agriculture, le PAM apportera également son appui au projet du Gouvernement relatif à la création d'une réserve alimentaire nationale.
 86. Le PAM continuera à établir des diagnostics de qualité, tout en contribuant à la production de données factuelles, afin d'éclairer les politiques et interventions du Gouvernement en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et de sécurité alimentaire. Il s'agira notamment de procéder à un examen de la dynamique des rapports femmes-hommes, qui pourrait avoir une incidence sur l'état nutritionnel des femmes et des enfants. Le PAM travaillera en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, le Bureau des statistiques et l'Agence nationale de nutrition, afin d'apporter régulièrement des améliorations à l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire et à l'enquête de surveillance sentinelle, dont les résultats serviront de base pour le Cadre harmonisé. Il travaillera également avec les organismes gouvernementaux concernés, en vue de renforcer le système d'information sur les marchés, en portant une attention particulière à l'analyse des marchés et de l'instabilité des prix.

Partenariats

87. Une collaboration durable avec les organismes gouvernementaux chargés de la nutrition, de la santé, des affaires sociales, des finances et de l'enseignement primaire sera essentielle pour couvrir les services complémentaires et pérenniser les résultats. Afin d'optimiser la portée et l'impact de son action, le PAM intensifiera également la collaboration établie avec d'autres entités des Nations Unies concernées. La Coalition pour les repas scolaires interviendra en tant que partenaire stratégique afin d'aider le Gouvernement à recenser les problèmes et à étudier des moyens d'améliorer la qualité du programme national d'alimentation scolaire et d'en étendre la couverture.

Hypothèses

88. Il est supposé que les donateurs continueront à apporter leur soutien aux activités de renforcement des capacités et que le Gouvernement poursuivra sa collaboration à cet égard en complétant les contributions du PAM au moyen de ressources publiques. On compte également que la situation politique sera globalement stable et que le taux de rotation du personnel au sein des institutions sera normal.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

89. Le PAM assurera le transfert de connaissances techniques, de compétences et d'équipements aux institutions gouvernementales, conformément aux priorités et besoins nationaux, contribuant ainsi progressivement à la prise en main des activités par le Gouvernement et au retrait du PAM. Ce dernier encouragera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

90. Les enfants, les personnes en situation de vulnérabilité et les petits exploitants agricoles sont la principale cible des activités du PAM en Gambie. Jusqu'à 153 100 élèves du cycle primaire en seront bénéficiaires dans les trois régions principales (Upper River, Central River et North Bank), où le PAM mène des activités d'alimentation scolaire. Pour sa part, le Gouvernement continuera de couvrir les régions de West Coast et de Lower River.
91. Le nombre estimatif des bénéficiaires de l'activité 1 est calculé sur la base d'une analyse récente du Cadre harmonisé et de l'expérience acquise précédemment, durant la pandémie de COVID-19, pendant les périodes de soudure et lors des inondations. Les chiffres tiennent compte également de la précarité de la situation à la frontière septentrionale avec le Sénégal. S'agissant de l'activité 3, le PAM ciblera les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes vivant avec le VIH et d'autres personnes, conformément au protocole de gestion intégrée de la malnutrition aiguë.
92. Les activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP seront principalement axées sur les régions de Upper River et de Central River, qui sont particulièrement vulnérables face aux chocs climatiques et présentent des niveaux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire chronique, de malnutrition et de dégradation de l'environnement. Les femmes et les jeunes seront ciblés en priorité afin de leur ouvrir des perspectives et de leur donner les moyens d'agir.
93. Des activités de renforcement des capacités seront menées au titre de l'effet direct 4 du PSP, qui bénéficieront indirectement (niveau 3) à 425 000 écoliers et à 713 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire.

4.2 Transferts

94. Les transferts de type monétaire seront la principale modalité d'assistance du PAM, suivis par les activités d'assistance alimentaire et de renforcement des capacités (voir annexes II et III). Le PAM donnera la priorité aux femmes en tant que bénéficiaires et s'appuiera de préférence sur les transferts de type monétaire sans restriction et les services financiers mobiles, afin d'améliorer l'inclusion financière. On trouvera à l'annexe III des précisions concernant les rations.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

95. Les capacités en matière de ressources humaines sont généralement acceptables, mais le passage progressif des responsabilités en matière de transferts de type monétaire et de renforcement des capacités requiert des ressources et des compétences supplémentaires, notamment pour ce qui est de la gestion des transferts de type monétaire, de la chaîne d'approvisionnement, de la protection sociale et de la résilience.
96. Le bureau de pays poursuivra le processus de nationalisation et de renforcement des compétences de son personnel. S'agissant des domaines de compétence très spécialisés, le PAM fera appel à des spécialistes engagés pour une période de courte durée et assurera le transfert des connaissances au personnel recruté sur le plan national.

4.4 Partenariats

97. Le PSP sera mis en œuvre en collaboration avec un large éventail d'institutions publiques aux niveaux national et local, y compris les ministères et organismes chargés de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la planification des interventions, de la santé et de la nutrition, de la protection sociale, de l'éducation et de l'agriculture.
98. Le PAM étudiera des possibilités d'action conjointe, sur le plan technique et en matière de financement, avec les entités apparentées des Nations Unies, les organismes bilatéraux et les institutions financières internationales. Des possibilités de partenariat avec de nouveaux donateurs et le secteur privé seront également envisagées.
99. S'agissant de la planification, de l'action de sensibilisation conjointe, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de ses activités, le PAM travaillera en collaboration avec un large éventail d'ONG locales, en particulier celles qui représentent des groupes exposés à un risque de marginalisation et de vulnérabilité, les associations d'agriculteurs, les organisations de la société civile et les communautés locales. Les partenariats de mutualisation des savoirs seront essentiels pour produire des données factuelles propres à éclairer l'élaboration des programmes et la prise de décisions. Le PAM tirera parti des initiatives de coopération Sud-Sud existantes et de l'appui fourni par ses centres d'excellence pour assurer les activités proposées en matière de transfert de connaissances et d'innovation. La Coalition pour les repas scolaires constituera une plateforme importante aux fins de la promotion des achats locaux, de l'alimentation scolaire utilisant la production locale et de l'échange de connaissances, en vue d'améliorer la qualité et la durabilité du programme national d'alimentation scolaire.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

100. Le système de suivi et d'évaluation du PSP permettra d'assurer un suivi rigoureux tenant compte de la problématique femmes-hommes et de mesurer l'exécution des programmes à l'aide du Cadre de résultats institutionnels du PAM. La stratégie de suivi pour la Gambie visera à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation en améliorant la qualité des données, en veillant à ce que le système inclue autant les femmes que les hommes et prenne en considération le handicap et en mettant au point des outils de suivi harmonisés ou normalisés utilisant la technologie numérique.
101. La nouvelle valeur de référence de l'indice de capacité nationale de la Gambie pour les repas scolaires sera établie dans le cadre d'une étude SABER qui sera menée en 2024. Le PAM réalisera des enquêtes et des évaluations de référence, y compris la collecte de données qualitatives, afin de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne les effets directs, les produits et les indicateurs transversaux.
102. La contribution du PAM à un suivi régulier sera enrichie par des évaluations supplémentaires portant sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la prise en compte de la problématique femmes-hommes, en vue d'éclairer la conception et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles. Le PAM prévoit de procéder, en 2024, à une analyse du coût du régime alimentaire portant également sur les moyens permettant de combler le déficit en nutriments, afin de mettre à jour les indicateurs de nutrition et de sécurité alimentaire relatifs à la couverture des besoins énergétiques et à la valeur nutritionnelle des régimes alimentaires.
103. Au cours des phases de suivi et d'analyse, l'accent sera mis sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes afin de recueillir des informations de manière équilibrée aussi bien auprès des femmes que des hommes. Le suivi visera à déterminer, à analyser et à communiquer, par âge et par sexe, les incidences positives des activités menées, y compris leurs effets négatifs potentiels, sur la vie des bénéficiaires, ainsi que la contribution des activités du PAM à l'égalité femmes-hommes.
104. Le PAM utilisera des méthodes de nature qualitative pour suivre et évaluer la mise en œuvre des interventions de renforcement et de transfert des capacités au niveau national, ainsi que les améliorations apportées aux politiques sectorielles et intersectorielles, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la protection sociale, de la santé, de la nutrition et de l'égalité femmes-hommes.
105. Un examen à mi-parcours du PSP est prévu pour le dernier trimestre de 2026. Le PSP fera l'objet d'une évaluation indépendante, gérée par le Bureau de l'évaluation, au cours du premier trimestre de 2027, afin de satisfaire aux obligations redditionnelles concernant la performance globale du PAM et d'éclairer la planification future. Cette évaluation sera complétée par une évaluation décentralisée de la capacité d'intervention du Bureau du PAM en Gambie dans les situations d'urgence, qui sera menée en 2026. Le PAM apportera également sa contribution à l'évaluation du Plan-cadre de coopération.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

106. Les chocs climatiques et la malnutrition pourraient accentuer les vulnérabilités actuelles, en particulier dans les zones densément peuplées. Afin d'atténuer ce risque, le PSP a été conçu pour renforcer la résilience à long terme et aider le Gouvernement à mettre en place des systèmes d'alerte rapide fonctionnels.

107. Une mauvaise coordination entre les ministères d'exécution pourrait peser sur les activités de renforcement des capacités en matière de protection sociale réactive face aux chocs. Pour limiter ce risque, le PAM s'emploiera à améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères concernés en leur fournissant des contributions techniques, en échangeant des savoir-faire et en jouant un rôle de facilitateur.
108. Ces dernières années, le bureau de pays du PAM a constaté un changement dans l'environnement de l'aide internationale au développement en faveur de la Gambie, qui a eu pour effet de réduire les possibilités de financement. Le PAM intensifiera ses efforts de communication et de sensibilisation et organisera des visites de donateurs sur divers sites de projets pour attirer davantage leur attention et accroître les financements. Il travaillera également en étroite collaboration avec le Gouvernement afin de mobiliser des fonds auprès des institutions financières internationales et des donateurs multilatéraux et d'aider le Gouvernement en qualité de partenaire technique.

Risques opérationnels

109. La qualité et la fiabilité des achats locaux dépendront en partie de l'adhésion et des capacités des responsables des cantines scolaires, des petits exploitants agricoles et des structures nationales. Pour atténuer les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux défaillances des chaînes d'approvisionnement locales, le PAM favorisera l'établissement de liens entre les services de vulgarisation, les structures publiques décentralisées et d'autres partenaires de façon à dispenser la formation nécessaire à toutes les parties prenantes concernées et à travailler en étroite collaboration avec des ONG partenaires aux fins du suivi.
110. Au titre des effets directs 1 et 2 du PSP, le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information afin de s'attaquer aux questions liées à la problématique femmes-hommes, au handicap et à la protection, y compris le risque de violence sexiste, d'intégrer des mécanismes d'orientation et de remontée et de créer des circuits de remontée de l'information pour éclairer l'élaboration des programmes. Le PAM travaillera en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi qu'avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales en vue de prévenir la violence sexiste et de sensibiliser les bénéficiaires directs et indirects à ce problème
111. Le dérèglement de la chaîne d'approvisionnement, qui donne lieu à des retards dans la distribution de l'assistance nutritionnelle, peut compromettre la réalisation des objectifs. Le bureau de pays continuera à anticiper les besoins et les achats, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres, avec l'appui du Siège et du bureau régional du PAM.
112. Les capacités limitées des partenaires, en particulier en matière de collecte des données et d'établissement des rapports, risquent de compromettre l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des programmes. Le PAM procédera à des évaluations complètes de leurs capacités afin de recenser les lacunes et de dispenser une formation ciblée visant à renforcer leurs compétences et leurs connaissances. Par ailleurs, il est prévu d'élargir les partenariats noués avec les ONG compétentes en matière de collecte des données et d'établissement des rapports, afin de tirer parti de leur appui et de renforcer les opérations.
113. Pour faire face aux risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le PAM dispensera une formation à ses employés et aux partenaires et s'attachera à sensibiliser les bénéficiaires et les communautés touchées et à renforcer les procédures de signalement internes.

Risques fiduciaires

114. La politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption est intégrée dans les accords juridiques passés avec les partenaires coopérants. Afin de remédier à certaines contraintes inhérentes au secteur privé et à la structure du marché, le PAM enrichira son fichier de fournisseurs, améliorera les procédures de mise en concurrence et veillera à ce que les fournisseurs potentiels respectent ses règles et ses normes en matière d'achats.
115. De plus, le bureau de pays procède actuellement à la mise en place de normes d'assurance essentielles applicables aux transferts de type monétaire et aux opérations en nature, afin de limiter les risques potentiels de détournement des transferts.

Risques financiers

116. Des évaluations et un suivi de la sécurité alimentaire, des marchés et des chaînes d'approvisionnement seront effectués régulièrement, et le PAM conservera une certaine marge de manœuvre pour pouvoir adapter ses activités et atténuer ainsi les risques financiers liés à l'inflation, à l'instabilité des prix des produits de base, aux déficits de financement et aux chocs d'ordre économique.

5.3 Garanties sociales et environnementales

117. Conformément aux garanties environnementales et sociales du PAM, toutes les activités du PAM seront examinées avant leur mise en œuvre en vue de déterminer, de prévenir, d'éviter ou d'atténuer toute incidence négative potentielle, tant directe qu'indirecte. Des plans à dimension environnementale et sociale seront élaborés, le cas échéant, conformément aux plans et outils de contrôle interne obligatoire des garanties, au regard des engagements pris au titre de la politique environnementale du PAM et de sa politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et en veillant à ce que les droits humains fondamentaux et le principe d'égalité femmes-hommes soient respectés et protégés dans le cadre de toutes les activités du PAM. Les activités impliqueront l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, la lutte contre les pratiques qui ne sont pas respectueuses de l'environnement, la prise en compte des risques liés au climat et la sensibilisation aux changements climatiques.
118. Un mécanisme communautaire de remontée de l'information, y compris un numéro d'appel gratuit, sera mis en place afin de garantir le respect du principe de responsabilité et de recenser les problèmes liés à la mise en œuvre, à la protection et à d'autres questions.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

119. Le budget du portefeuille de pays s'élève à 95 226 668 dollars, et tient compte de l'ampleur des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition prévus ainsi que des activités à mener en cas d'intervention d'urgence. Au cours des trois premières années du PSP, la priorité sera donnée aux activités de renforcement des capacités et de la résilience en faveur des petits exploitants agricoles. Dans le budget, 24,8 pour cent des fonds sont alloués aux interventions face à une crise et 75,1, pour cent aux activités de renforcement de la résilience au titre des effets directs 2, 3 et 4 du PSP, ainsi répartis: 32,6 pour cent pour l'alimentation scolaire, 19 pour cent pour les programmes de prévention de la malnutrition, 16,9 pour cent pour les activités de renforcement de la résilience en faveur des petits exploitants agricoles et 6,4 pour cent pour le renforcement des systèmes. Environ 12,4 pour cent du budget (11 791 332 dollars) seront alloués à la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'émancipation des femmes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	4 152 891	4 327 775	4 811 680	4 987 047	5 375 283	23 654 676
2	2	4 925 026	6 341 675	6 320 720	6 657 514	6 853 068	31 098 002
	3	3 281 011	3 565 188	3 729 500	3 770 431	3 801 966	18 148 096
3	4	4 895 718	4 939 661	3 927 713	1 499 376	910 899	16 173 367
4	5	1 472 401	1 450 529	1 539 193	887 600	802 802	6 152 526
Total		18 727 046	20 624 828	20 328 806	17 801 969	17 744 018	95 226 668

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

120. À la lumière des tendances observées dans le passé, des projections et des comptes relatifs aux donateurs habituels ainsi que d'échanges de vues récents, les perspectives en matière de mobilisation de ressources ne sont guère favorables, mais des partenariats pluriannuels sont en cours au niveau du bureau de pays. Le PAM poursuivra l'action de sensibilisation fondée sur des données factuelles menée auprès de la communauté internationale, afin de susciter un plus grand intérêt de la part des donateurs aux questions relatives à la préparation aux situations d'urgence, à l'intervention en cas de crise et aux mesures d'anticipation, au renforcement de la résilience et à la protection sociale réactive face aux chocs en Gambie, tout en tirant parti du positionnement stratégique du PAM en sa qualité de partenaire de choix du Gouvernement. En cas de déficit de financement important, le PAM hiérarchisera les activités à mener au titre des effets directs 1 et 2 du PSP et celles qui s'inscrivent dans le cadre de projets.
121. Le bureau de pays élaborera un plan d'action en matière de partenariat, visant à diversifier la base de donateurs du PAM, afin d'obtenir davantage de ressources ainsi que des financements pluriannuels et plus souples. Le plan permettra d'orienter la stratégie de mobilisation des ressources, consistant à renforcer et à élargir les partenariats actuels et à étudier des possibilités de financement auprès de nouveaux donateurs, notamment de gouvernements donateurs non habituels, d'institutions financières internationales et d'entités du secteur privé, en vue d'assurer une réserve de financements stable et solide tout au long de la mise en œuvre du PSP.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LA GAMBIE (2024–2028)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: En Gambie, les populations touchées par une crise, y compris les personnes en difficulté à la suite de chocs saisonniers, peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après les chocs

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

Les donateurs et le Gouvernement fournissent un appui et des financements.

Les partenaires disposent de capacités et de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités comme prévu.

Les dispositifs gouvernementaux de coordination dans le domaine de l'assistance alimentaire, de la nutrition et de l'éducation fonctionnent efficacement.

Les marchés fonctionnent dans les communautés auxquelles les distributions d'espèces sont destinées.

La situation politique et les conditions de sécurité restent stables.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Proportion des bénéficiaires qui se souviennent des messages clés relatifs à la nutrition et les mettent en pratique

Activités et produits

1. Fournir un ensemble de mesures d'assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise, principalement par l'intermédiaire du système de protection sociale (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1 Les populations touchées par un choc ont accès à des aliments nutritifs et à une assistance de type monétaire, ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par un choc ont accès à des aliments nutritifs et à une assistance de type monétaire, ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par un choc ont accès à des aliments nutritifs et à une assistance de type monétaire, ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels (niveau 1) Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2 Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes conçus pour traiter la malnutrition et améliorer le régime alimentaire (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.2 Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes conçus pour traiter la malnutrition et améliorer le régime alimentaire (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.2 Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes conçus pour traiter la malnutrition et améliorer le régime alimentaire (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.2 Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes conçus pour traiter la malnutrition et améliorer le régime alimentaire (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les populations vulnérables et les personnes exposées au risque de malnutrition qui vivent en Gambie bénéficient d'un meilleur accès à une alimentation saine et aux services essentiels, ce qui contribue à améliorer leur santé, leur nutrition et leur niveau d'éducation

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Les partenaires disposent de capacités et de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les centres de santé existants permettent de prendre en charge le traitement des enfants et des femmes souffrant de malnutrition.

Les dispositifs gouvernementaux de coordination dans le domaine de la nutrition fonctionnent efficacement.

On dispose de fonds suffisants en temps voulu pour subvenir aux besoins nutritionnels.

Aucune épidémie majeure ne se déclare au cours de la période considérée.

Des activités complémentaires sont mises en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et dans le domaine de la nutrition.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage de produits alimentaires du PAM achetés à des regroupements de petits exploitants agricoles

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits

2. Fournir des repas scolaires nutritifs et encourager des interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, de nutrition et d'éducation (1.5: Programmes en milieu scolaire)

2. Les garçons et les filles d'âge scolaire ont accès à des repas scolaires diversifiés et composés de plus en plus souvent d'aliments d'origine locale et à des interventions complémentaires, qui contribuent à améliorer leur santé, leur nutrition, leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions nécessaires à une éducation de qualité (niveau 1) (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2. Les garçons et les filles d'âge scolaire ont accès à des repas scolaires diversifiés et composés de plus en plus souvent d'aliments d'origine locale et à des interventions complémentaires, qui contribuent à améliorer leur santé, leur nutrition, leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions nécessaires à une éducation de qualité (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2. Les garçons et les filles d'âge scolaire ont accès à des repas scolaires diversifiés et composés de plus en plus souvent d'aliments d'origine locale et à des interventions complémentaires, qui contribuent à améliorer leur santé, leur nutrition, leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions nécessaires à une éducation de qualité (niveau 1) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2. Les garçons et les filles d'âge scolaire ont accès à des repas scolaires diversifiés et composés de plus en plus souvent d'aliments d'origine locale et à des interventions complémentaires, qui contribuent à améliorer leur santé, leur nutrition, leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions nécessaires à une éducation de qualité (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3. Fournir un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition aux groupes de population qui sont exposés au risque de malnutrition, et renforcer les services nutritionnels assurés au niveau local (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

3. Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes vulnérables bénéficient d'un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition, y compris d'approches renforcées axées sur les communautés qui visent à prévenir la malnutrition et à assurer un meilleur accès à une alimentation saine (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3. Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes vulnérables bénéficient d'un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition, y compris d'approches renforcées axées sur les communautés qui visent à prévenir la malnutrition et à assurer un meilleur accès à une alimentation saine (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3. Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes vulnérables bénéficient d'un ensemble de mesures de prévention en matière de nutrition, y compris d'approches renforcées axées sur les communautés qui visent à prévenir la malnutrition et à assurer un meilleur accès à une alimentation saine (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 3 de l'ODD: Productivité et revenus des petits exploitants

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les communautés de Gambie dont les moyens d'existence sont menacés, y compris les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle, améliorent leurs moyens d'existence et renforcent leur résilience face aux effets des changements climatiques et à d'autres chocs d'ordre socioéconomique

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les dispositifs gouvernementaux de coordination dans les domaines de l'assistance alimentaire, de la nutrition et de l'éducation fonctionnent efficacement. Les marchés fonctionnent dans les communautés auxquelles les distributions d'espèces sont destinées. La situation politique et les conditions de sécurité restent stables.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (Pourcentage de ménages ayant un indice réduit des stratégies de survie)

Score de consommation alimentaire

Indice de capacité d'investissement

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de communautés ciblées dans lesquelles la capacité à gérer les chocs et les risques climatiques s'est manifestement améliorée

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

4. Fournir un appui intégré aux filières à dimension nutritionnelle, y compris en matière de transfert des risques et de création d'actifs communautaires, en faveur des petits exploitants agricoles et autres acteurs de ces filières (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

4. Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

4. Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

4. Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

4. Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

4. Les petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à dimension nutritionnelle disposent de capacités de résilience renforcées face aux changements climatiques pour produire des aliments sans danger pour la santé, abordables et nutritifs, réduire les pertes après récolte et améliorer leurs liens avec les marchés, y compris les écoles locales (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays D'ici à 2028, les systèmes, les institutions et les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour éradiquer la faim, remédier aux vulnérabilités et améliorer le capital humain de la Gambie

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Un système politique solide et stable est en place.

Des institutions compétentes et des politiques pertinentes sont en place.

Il existe un système intégré de coordination pour appuyer la mise en œuvre des programmes et des politiques

Indicateurs d'effet direct

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Ressources mobilisées (en dollars) pour les programmes nationaux de santé et de nutrition à l'école, y compris les programmes d'alimentation scolaire, grâce aux activités menées par le PAM en matière d'appui au renforcement des capacités et de sensibilisation

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation

Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

Activités et produits

5. Fournir un appui technique aux institutions gouvernementales pour aider à la mise en place de dispositifs nationaux de protection sociale renforcés, qui soient réactifs en cas de choc et tiennent compte de la question de la nutrition (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

5.1 Les enfants d'âge scolaire et les communautés tirent parti du renforcement des capacités des systèmes et des institutions liés au programme national d'alimentation scolaire ainsi que de la bonne exécution du programme (niveau 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

5.2 En Gambie, l'ensemble de la population tire parti d'améliorations attestées par des données probantes et d'une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans les dispositifs de protection sociale, ce qui contribue à un système national de protection sociale qui est à la fois réactif face aux chocs, à dimension nutritionnelle, souple et inclusif (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)										
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Produit	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
1	1	1	Filles	27 900	27 900	27 900	27 900	27 900	139 500	
			Garçons	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	135 000	
			Femmes	26 100	26 100	26 100	26 100	26 100	130 500	
			Hommes	20 700	20 700	20 700	20 700	20 700	103 500	
			Total	101 700	101 700	101 700	101 700	101 700	508 500	
2	2	2	Filles	77 256	77 256	77 256	77 256	77 256	77 256	
			Garçons	74 344	74 344	74 344	74 344	74 344	74 344	
			Femmes	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
			Hommes	0	0	0	0	0	0	
			Total	154 100	154 100	154 100	154 100	154 100	154 100	
	3	3	3	Filles	5 647	5 647	5 647	5 647	5 647	26 064
				Garçons	5 213	5 213	5 213	5 213	5 213	26 064
				Femmes	10 600	10 600	10 600	10 600	10 600	53 000
				Hommes	0	0	0	0	0	0
				Total	21 460	21 460	21 460	21 460	21 460	107 300
3	4	4	Filles	13 456	13 456	13 456	2 320	2 320	9 001	
			Garçons	12 992	12 992	12 992	2 240	2 240	8 691	
			Femmes	11 208	11 208	11 208	2 760	2 760	6 829	
			Hommes	9 744	9 744	9 744	1 600	1 600	6 518	
			Total	46 400	46 400	46 400	8 000	8 000	47 400	
Total (hors chevauchement)				338 823	338 823	338 823	309 313	309 313	817 300	

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ													
	Effet direct 1 du PSP					Effet direct 2 du PSP					Effet direct 3 du PSP		
	Activité 1					Activité 2			Activité 3		Activité 4		
Type de bénéficiaires	Femmes/hommes	Femmes/hommes	Friandise pour enfant	Traitement destiné aux femmes enceintes ou allaitantes	Femmes/hommes	Enfants	Cuisiniers	Cuisiniers/enfants	Enfants (prévention)	Femmes enceintes ou allaitantes (prévention)	Femmes/hommes	Femmes/hommes	Femmes/hommes
Modalité	Assistance en nature	Assistance de type monétaire	Assistance en nature	Assistance en nature	Modalité mixte	Assistance en nature	Assistance en nature	Assistance de type monétaire	Modalité mixte	Modalité mixte	Assistance en nature	Assistance de type monétaire	Modalité mixte
Céréales (riz)	300	-	-	-	-	100	2 500	-	-	-	-	-	-
Légumes secs	60	-	-	-	-	30	-	-	-	-	-	-	-
Huile	25	-	20	20	-	12	-	-	-	20	-	-	-
Sel	5	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Super Cereal + sucre	-	-	-	200	-	-	-	-	-	200	-	-	-
Super Cereal Plus	-	-	200	-	-	-	-	-	200	-	-	-	-
Micronutriments en poudre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total kcal/jour	1 500	-	840	840	-	-	-	-	-	-	-	-	-
% de kcal d'origine protéique	9	-	17	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	-	0,3	-	-	-	-	-	1,6/0,12	0,40	0,40	-	0,3	-
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	90	90	-	196	196	196	150	150	-	120	

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	8 974	8 854 670
Légumes secs	1 936	4 564 896
Huile et matières grasses	968	1 178 338
Aliments composés et mélanges	4 740	4 949 163
Autres	176	45 504
Total (produits alimentaires)	16 794	19 592 570
Transferts de type monétaire		32 956 152
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	16 794	52 548 722

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 3 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	18 374 152	37 873 537	12 250 925	4 463 736	72 962 351
Mise en œuvre	1 986 175	4 532 265	1 805 169	861 043	9 184 652
Coûts d'appui directs ajustés	1 850 636	3 834 666	1 130 165	452 241	7 267 709
Total partiel	22 210 964	46 240 468	15 186 260	5 777 020	89 414 711
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 443 713	3 005 630	987 107	375 506	5 811 956
Total	23 654 676	49 246 098	16 173 367	6 152 526	95 226 668

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation